

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Ethiopia, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
753^{EME} RÉUNION
ADDIS ABÉBA, ETHIOPIE
15 FÉVRIER 2018

PSC/PR/COMM.(DCCLIII)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa 753^{ème} réunion tenue le 15 février 2018, a adopté la décision qui suit sur le processus de stabilisation politique en Somalie et sur les activités et la stratégie de désengagement de la Mission de l'UA, (AMISOM) :

Le Conseil,

1. **Prend note** du rapport du Président de la Commission, ainsi que des communications faites par le Commissaire à la Paix et à la Sécurité, l'Ambassadeur Smail Chergui, et l'Envoyé spécial pour la Somalie de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) , Dr. Mohamed Ali Guyo. Le Conseil **prend également note** des déclarations faites par les Représentants permanents de la Somalie et de l'Éthiopie, en sa qualité de Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et de membre africain du Conseil de sécurité des Nations unies (A3), de la Côte d'Ivoire, en sa qualité de membre du A3, et de Djibouti, en sa qualité de Pays contributeur de troupes, ainsi que des représentants de la Ligue des États arabes (LAS), des Nations unies et de l'Union européenne (UE);
2. **Rappelle** ses décisions antérieures sur la situation en Somalie et sur l'AMISOM, en particulier le communiqué PSC/PR/COMM.(DCCXLI) adopté lors de sa 741^{ème} réunion tenue le 19 décembre 2017, et le communiqué PSC/PR/COMM.(DCC) adopté lors de sa 700^{ème} réunion tenue le 12 juillet 2017;
3. **Prend note** des progrès accomplis dans le processus politique en Somalie, en ce qui concerne notamment les relations entre le Gouvernement fédéral de la Somalie (FGS) et les États membres fédéraux, le processus de révision de la Constitution et l'élaboration d'un système électoral pour les élections de 2020. À cet égard, le Conseil **félicite** le FGS pour les progrès accomplis grâce à l'espace politique et à l'environnement favorable créés par l'AMISOM, en collaboration avec les forces de sécurité somaliennes, l'adoption d'importantes lois et de l'Architecture nationale de sécurité, qui fournit le cadre général pour le renforcement indispensable des capacités des forces nationales de sécurité somaliennes (SNSF), ainsi que le récent accord sur une Feuille de route pour une politique inclusive, qui appelle à un processus de révision de la Constitution, un nouveau modèle électoral pour des élections au suffrage universel d'ici 2020 et la réconciliation. Dans ce contexte, le Conseil **encourage** les États membres de l'UA à apporter un soutien, en particulier une assistance technique, au FGS, en appui au processus de révision de la Constitution et de mise en place d'un système électoral;
4. **Félicite** le FGS pour ses efforts continus en faveur d'une plus grande unité politique et d'un consensus avec les États membres fédéraux, en vue de réaliser des avancées significatives dans la recherche d'une solution durable aux défis politiques et sécuritaires persistants en Somalie. À cet égard, le Conseil **souligne l'importance** que revêt l'organisation régulière de réunions du Conseil national de sécurité entre le FGS et le FMS comme un cadre de dialogue, de

recherche de consensus et de prise de décisions sur les questions politiques et sécuritaires essentielles;

5. **Salue** les initiatives et le rôle dirigeant de l'IGAD dans la recherche d'une solution durable au conflit en Somalie;

6. **Rend hommage** à l'engagement dont ont fait preuve les pays contributeurs de troupes et de police à l'AMISOM et en particulier au personnel de l'AMISOM, pour le sacrifice ultime consenti et les blessures subies dans le cadre de leurs efforts pour une paix et une stabilité durables en Somalie. A cet égard, le Conseil **exhorte** le personnel de l'AMISOM à persévérer jusqu'à ce qu'Al Shabaab soit complètement vaincu;

7. **Se félicite** de la fusion entre l'État régional de Galmudug et Ahlu Sunnah wa Jamah (ASWJ) pour former une administration et une force de sécurité conjointes, suite à l'accord de partage du pouvoir signé en décembre 2017. Cependant, le Conseil **note avec une profonde préoccupation** les tensions entre le Puntland et le Somaliland, qui, si elles ne sont pas désamorcées, peuvent potentiellement élever le risque de conflit ;

8. **Souligne** la nécessité de commencer rapidement le processus d'évaluation de l'état de préparation opérationnelle des forces régionales, afin d'accélérer les discussions sur l'intégration des forces régionales dans les SNSF et de d'appuyer l'identification des éléments des SNSF responsables du plan de transition en Somalie;

9. **Condamne, de la manière la plus ferme**, la poursuite des attentats terroristes perpétrés par le groupe terroriste Al Shabaab, et **appelle** à redoubler d'efforts pour vaincre le groupe terroriste ;

10. **Note** l'amélioration de la sécurité en Somalie et **se félicite** des progrès accomplis à ce jour dans la lutte contre le groupe terroriste Al-Shabaab. À cet égard, le Conseil **réitère** que la victoire contre Al-Shabaab exige la stabilisation à long terme de la Somalie, à travers un gouvernement fonctionnel et responsable à tous les niveaux. À cet égard, le Conseil **souligne l'importance** de la mise en œuvre du plan opérationnel pour le couloir de la vallée de Juba, en vue de faciliter la neutralisation d'Al-Shabaab à Jamane, Jilib, Buuale et Sakow, pour créer ainsi les conditions pour le contrôle du Jubaland par les SNSF;

11. **Salue** les efforts déployés pour élaborer le Plan de transition de la Somalie et **demande** qu'il soit finalisé, dans les délais, d'ici la fin du mois de mars 2018. Le Conseil **réitère la nécessité** d'activités de stabilisation et de soutien aux SNSF, afin d'assurer qu'elles ont la capacité de reprendre en main la responsabilité de la sécurité du pays. À cet égard, le Conseil **souligne l'importance** d'une approche cohérente et globale du processus de transition en Somalie;

12. **Souligne** les doubles objectifs complémentaires de combler les lacunes de financement de l'AMISOM et de financer les SNSF pour leur permettre de reprendre en main la responsabilité

principale dans la sécurité de l'AMISOM et **souligne** que les institutions de sécurité en Somalie ne peuvent enregistrer davantage de succès sans des progrès suffisants dans le processus politique. À cet égard, le Conseil **souligne la nécessité** pour l'UA de renforcer davantage ses relations politiques et stratégiques avec le FGS et les FMS, en appui aux progrès accélérés sur la voie de la paix et de la stabilité en Somalie ;

13. **Souligne la nécessité** d'un financement prévisible et durable pour l'AMISOM, en particulier à travers les contributions mises à recouvrement au budget des Nations unies, afin de permettre à la Mission de s'acquitter plus efficacement de son mandat. Par ailleurs, le Conseil **souligne l'importance** que revêt le réapprovisionnement du Fonds d'affectation spécial de l'AMISOM afin de faciliter la formation des SNSF par l'AMISOM;

14. **Réitère sa gratitude** aux Nations unies, à l'UE et aux autres partenaires bilatéraux et multilatéraux pour leur soutien continu à l'AMISOM et au FGS. Par ailleurs, le Conseil **exprime sa gratitude** aux partenaires pour les annonces de contributions faites lors de la Conférence de Londres tenue en mai 2017, et les **exhorte** à honorer pleinement leurs engagements. Le Conseil **lance un appel** aux Nations unies et aux partenaires pour qu'ils soutiennent les troupes de l'AMISOM à travers la mise à sa disposition de multiplicateurs de force pour renforcer ses capacités;

15. **Réitère également son appel** à tous les acteurs somaliens pour coordonner et harmoniser leur soutien à la Somalie, y compris les formations dispensées aux SNSF, afin d'éviter des messages contradictoires aux SNF et à d'autres institutions dans cette phase critique de stabilisation du pays;

16. **Demande** à la Commission de l'UA d'accélérer le processus d'élaboration d'un nouveau Concept d'opérations de l'AMISOM, qui constitue un élément essentiel dans l'efficacité des opérations, et d'identifier le soutien nécessaire, y compris du Bureau d'appui des Nations unies en Somalie (UNSOs);

17. **Souligne la nécessité** pour la Commission de l'UA de continuer à développer ses capacités administratives pour ses opérations de soutien à la paix, comme le recommande le rapport du Groupe d'experts indépendants pour la confirmation et la vérification des capacités de la Force africaine en attente;

18. **Décide** de créer un mécanisme de dénonciation publique des fournisseurs, des financiers, des facilitateurs, des points de transit et des bénéficiaires d'armes illicites, en vue d'endiguer le phénomène de prolifération de ces armes, conformément au communiqué de presse [PSC/PR/BR.(CDXXX)] de sa 430^{ème} réunion tenue le 24 avril 2014, et à la Feuille de route principale de l'UA sur les mesures pratiques pour Faire taire les armes à l'horizon 2020. À cet égard, le Conseil **demande** à la Commission de l'UA, en coopération étroite avec les Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux (CER/MR) et le Comité des

Services de renseignement et de sécurité de l'Afrique (CISSA), d'élaborer un projet dudit mécanisme et de le soumettre au Conseil pour examen;

19. **Souligne** les progrès accomplis dans la stratégie de désengagement de l'AMISOM. À cet égard, le Conseil **souligne l'importance** d'un plan de transition de l'AMISOM basé sur un calendrier réaliste et la création des conditions sécuritaires nécessaires, tel que recommandé par l'examen conjoint UA-Nations unies, afin d'assurer des progrès soutenus dans l'évolution politique et économique en Somalie. A cet égard, le Conseil, **souligne la nécessité** de renforcer les capacités des institutions administratives somaliennes, afin de leur permettre d'occuper efficacement les zones libérées par l'AMISOM;

20. **Demande** à la Commission de l'UA, en étroite collaboration avec le FGS, d'opérationnaliser le Groupe de travail conjoint sur la Somalie, en vue de renforcer la coordination et l'harmonisation de toutes les activités en Somalie et le soutien apporté à la Somalie. Le Conseil **appelle** la Commission à créer une plate-forme de dialogue politique avec les pays contributeurs de troupes à l'AMISOM, l'IGAD et les États membres de l'UA concernés, afin d'assurer une approche politique cohérente et unifiée de la situation en Somalie;

21. **Décide** de procéder à un examen trimestriel de la situation en Somalie et des activités de l'AMISOM et **exhorte** le FGS à faire rapport au Conseil sur les progrès accomplis dans les principales étapes du processus de transition;

22. **Décide** de rester activement saisi de la situation.